INSCRIPTION GARDERIE DE NOVEMBRE 2017 Pour les enfants fréquentant l'école de <u>ST MARTIN DE LA BRASQUE</u>

A remettre <u>impérativement</u> au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02 au plus tard le <u>MERCREDI 25 OCTOBRE 201</u>7

Nom de l'enfant :PrénomClasse					
L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur). Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur. Veuillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent. Veuillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie au plus tard le 25 du mois précédant le mois d'inscription, accompagnée de votre règlement. Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires. Toute plage horaire commencée est due.					
Veuillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :					
9					
	2€	2€	2.50€	2€]
NOVEMBRE 2017	7h30/8h1	8h15/8h45	16h15/	17h30/	
	5		17h30	18h30	Lundis, Mardis, Jeudis,
Lundi 06 Mardi 07					Vendredis :
Jeudi 09					000.6
Vendredi 10					x 2.00 € =
venareal 10					0.50.6
Lundi 13					x 2.50 € =
Mardi 14					
Jeudi 16					
Vendredi 17					Managadia
Torrarour 17					Mercredis :
Lundi 20					x 2.00 € =
Mardi 21					X 2.00 € =
Jeudi 23					
Vendredi 24					Soit un total de :€
					Cont un total de .
Lundi 27					
Mardi 29					
Jeudi 30					
Vendredi 01 décembre					
TOTAL					
TOTAL					
					Date:
					Signature des parents
Règlement:					